

Lettre des Prud'hommes Pêcheurs

Plan d'Action pour le Milieu Marin et Conseils Maritimes de façade

Les Prud'hommes pêcheurs de Méditerranée chargés, depuis des années, de la préservation et de la gestion des territoires de pêche de leurs communautés souhaitent être associés à l'élaboration du Plan d'Action pour le Milieu Marin, et être intégrés dans les Conseils Maritimes de façade.

A titre d'exemple, sans les Prud'homies :

- l'industrialisation de la pêche se serait faite au début du 20ème siècle comme en Atlantique,
- toutes les frayères et herbiers de la côte auraient été bétonnés en ports de plaisance et autres,
- l'EDF continuerait à tuer l'Etang de Berre par le volume d'eau douce et de sédiments rejeté par la centrale de St Chamas,
- il n'y aurait plus d'élevages conchylicoles à Carreau mais un appauvrissement du milieu, du fait de l'obstruction des canaux venant du Rhône,
- il n'y aurait pas de cantonnement au Cap Roux,
- il n'y aurait pas d'expérience de gestion concertée au Parc marin de la Côte Bleue, à Port-Cros ou à Scandola,
- il n'y aurait pas de gestion des pêches dans les étangs et la bande littorale (tirage au sort des postes de pêche, aggravation des réglementations nationales et européennes pour préserver certaines frayères et alterner la pression sur les espèces et les territoires...)
- il n'y aurait plus de pratiques diversifiées et polyvalentes aux petits métiers (encouragées par la gestion prud'homale des droits d'usage) avec une vente attractive sur les quais,
- il n'y aurait presque plus d'étangs non "comblés" à Palavas,
- il y aurait des normes moins restrictives pour la station d'épuration de Montpellier...

C'est une valeur "environnementale" qui mérite d'être prise en compte.

Les Prud'hommes proposent que la pêche artisanale, une activité qui est par définition « territorialisée », ne soit pas évaluée sur la seule base économique de son chiffre d'affaire, mais de par sa contribution à l'économie touristique et résidentielle du littoral. Enfin, ils suggèrent de distinguer le coût de la gestion et du contrôle des pêches selon les types de pêches, et d'évaluer le rôle effectué à titre bénévole par les Prud'hommes.

Prud'homies de La Seyne sur mer, Le Brusq, Sanary sur mer, Bandol, La Ciotat, Cassis. Union Intersyndicale des Petits Métiers de la Pêche Méditerranéenne UIPMPM

Contact : Jean-Michel CEI Prud'homme de Sanary Tél. 06 88 46 86 19